

Non à la RGPP dans les laboratoires et les services des organismes de recherche et des universités

Le service public dans son ensemble est malmené par les politiques de rigueur, avec l'objectif de supprimer 150 000 postes d'agents de l'Etat sur la durée du quinquennat. La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) n'épargne pas le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Après la mise en place du pacte pour la recherche et de la loi LRU, le gouvernement passe à une nouvelle forme des réformes en s'attaquant directement à l'emploi.

Pour les organismes de recherche, François Fillon a demandé le 22 octobre 2010 un audit à l'Inspection Générale de l'Education Nationale et de la Recherche, (IGAENR) sur le CNRS, l'INRA, l'INSERM, l'INRIA et le CIRAD. Dans un premier temps, sont particulièrement ciblés les agents en charge des activités de support qui, au quotidien, apportent leur concours aux laboratoires dans les domaines divers tels que les finances, les achats, les ressources humaines, le patrimoine, les systèmes d'information, les services généraux, la communication, le service juridique, le secrétariat. C'est la manière dont on a déjà externalisé dans les universités le ménage, le gardiennage, en supprimant un grand nombre de postes de catégorie C. Les fonctions soutien, (valorisation information scientifique et technique), seront traitées dans une deuxième étape. Les décisions seront prises par le comité de modernisation des politiques publiques, (CMPP), à l'automne 2011.

L'application de la RGPP remet en cause le gel des suppressions de d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche que le gouvernement avait dû concéder en 2009.

On connaît déjà les préconisations de l'IGAENR pour l'INRA : suppressions de postes pour s'aligner sur les pratiques les plus « performantes », mutualisation et centralisation de services, externalisation de l'informatique et taxation de toutes les ressources des laboratoires à un niveau de 13% pour payer les services rendus par l'administration de l'organisme. Si les préconisations de l'IGAENR étaient appliquées, ces mesures affecteraient les personnels des services administratifs, en les soumettant à des pressions plus fortes, en dégradant leurs conditions de travail, en les contraignant à des changements de métiers ou à des mobilités forcées. Mais les laboratoires, et plus tard les services d'enseignement, seraient aussi directement concernés. La mise en place de plateformes nationales (facturation, GRH, informatique, etc.) au lieu de services déconcentrés placés au plus près des labos déshumaniserait le travail quotidien. La logique d'organisation du service public serait remplacée par une logique client-fournisseur. Les nouveaux prélèvements auraient lieu alors même que les crédits de base ont diminué de plus de 10% en 2011 et sont encore programmés à la baisse pour 2012 et 2013.

La direction du CNRS envisage d'appliquer la RGPP en fonction des choix stratégiques du Grand Emprunt. Dans les sites avec « initiative d'excellence » (Idex), les services administratifs seraient regroupés dans les Unités mixtes de services avec les universités. Dans les territoires sans IDEX, une partie des services seraient centralisée dans des services nationaux. Les tâches administratives des directeurs de laboratoire, des chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens seraient alourdies. Pour financer les fonctions support mutualisées ou externalisées, de nouvelles ressources seraient nécessaires, le temps passé à chercher des contrats ne pourrait qu'augmenter ! Cela renforcerait le recours à l'emploi précaire. L'application de la RGPP intensifierait la souffrance au travail dont l'existence dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur est désormais reconnue.

Cet avenir, il faut le refuser maintenant. Seule la mobilisation des personnels est aujourd'hui susceptible de faire comprendre les dégâts inacceptables qu'engendrerait l'application de la RGPP. Les citoyens de notre pays ont besoin d'un service public de la recherche et de l'enseignement supérieur. Nous ne sommes pas des paramètres d'ajustement budgétaire. Notre travail doit être respecté.

Les organisations soussignées vous appellent à signer massivement la pétition :

NON A LA RGPP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP), FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNETAP, SNEP), SGEN CFTD Recherche EPST, SNPREEES-FO, UNSA (Sup'Recherche, SNPTES, A&I), Solidaires (Sud Recherche EPST, Sud Education, Sud Etudiant), CFTC INRA et Recherche, UNEF, SLR, SLU